

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 06 février 2026

APPROBATION DES
SUBVENTIONS
D'EQUILIBRE DES
MEMBRES AU BUDGET
ANNEXE AOM 2026

L'an deux mil vingt-six, le 06 février à 12h00, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président, Convocation du : 30 janvier 2026
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN
Membres présents :

N° CS2026-07

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 1

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN - M. Denis LINGLIN - Mme Aurélie GODARD-CHARILLON - M. Max GIRIAT - M. Denis MAIRE - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT - Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER - Mme Claire CHUINARD - M. François DEVILLE - M. Christophe SONGEON - M. Patrick ANTOINE - M. Yves CHEMINAL– M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY - M. Jean-Luc SOULAT - M. Pierre-Jean CRASTES - M. Eddi ETIENNE - M. Régis PETIT - Mme Catherine BRUN - Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Bernard VUAILLAT suppléant de M. Patrice DUNAND – M. Christian AEBISCHER suppléant de Mme Nadine JACQUIER – M. Thierry TUR suppléant de M. Stéphane VALLI

• Délégués représentés :

M. Florent BENOIT donne pouvoir à MME Carole VINCENT

• Délégués excusés :

Mme Christine DUPENLOUP - M. Daniel RAPHOZ - M. Patrice DUNAND - Mme Annick GROSROYAT - M. Hubert BERTRAND - Mme Nadine JACQUIER - M. Florent BENOIT - M. Pierrick DUCIMETIERE - M. Christophe ARMINJON– M. Claude MANILLIER - M. Jean-Claude TERRIER - M. Stéphane VALLI - M.

**Philippe MONET – Mme Isabelle HENNIQUAU – M.
Yves MASSAROTTI – M. Cyril DEMOLIS – M. Michel
MERMIN - M. Claude THABUIS – M. Benjamin
VIBERT - M. Sébastien JAVOGUES**

APPROBATION DES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE DES MEMBRES AU BUDGET ANNEXE AOM 2026

Vu le Code des transports ;

Vu la délibération n°CS2024-15 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 26 avril 2024 approuvant les nouveaux statuts du Pôle métropolitain du Genevois français et permettant aux EPCI qui le souhaitent, le transfert d'une part, de la compétence SCoT et d'autre part, de la compétence AOM ;

Vu les délibérations concordantes des EPCI membres du Pôle métropolitain approuvant les nouveaux statuts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 validant les nouveaux statuts du Pôle métropolitain du Genevois français et l'extension des compétences « à la carte » SCoT et AOM ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français approuvés par arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 ;

Vu la délibération n°2024-46 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 04 octobre 2024 approuvant le transfert au Pôle métropolitain du Genevois français de la compétence AOM

Vu la délibération n°CS2025-23 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 13 juin 2025 portant création du budget annexe « AOM du Genevois français ».

Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté lors du Comité syndical du 18 décembre 2025 et la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;

Monsieur le Président rappelle que les subventions d'équilibre des membres de l'AOM (Chapitre 74-7475) ont été définies au regard des dépenses et des recettes prévisionnelles de l'AOM, en fonctionnement et en investissement. Ces montants ont été arbitrés lors des différents dialogues de gestion organisés en décembre 2025 avec les deux EPCI.

Répartition des subventions d'équilibre 2026 :

- **Annemasse Agglomération** : 6 590 590,00 €
- **Communauté de Communes du Genevois** : 3 887 780,78 €

Le versement des subventions sera effectué trimestriellement, soit 25% par trimestre.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 1 (Monsieur Patrick ANTOINE)

- **FIXE** le montant de la contribution des membres pour 2026 comme suit :
 - **Annemasse Agglomération** : 6 590 590,00 €
 - **Communauté de Communes du Genevois** : 3 887 780,78 €
- **ACTE** un versement des subventions trimestriellement, soit 25% par trimestre.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires et à signer les documents y afférant pour procéder au recouvrement de ces contributions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 09/02/2026

Publié ou notifié le 09/02/2026

Le Secrétaire de séance
Vincent SCATTOLIN



Le Président,
Christian DUPESSEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.